[DISSERT] La constitution

Par **trinity**, le **04/11/2010** à **20:12**

Bonsoir,

je viens d'envoyer mon plan en MP à la personne qui m'a donné ce sujet.
Pourquoi en MP, surement par peur du ridicule et de la critique, mais après tout n'est ce pas la critique qui nous fait avancer????
Alors je prends mon courage à deux mains, et je vous le mets en live:

[b:1wq16r2r]"Qu'est ce qu'une constitution?"[/b:1wq16r2r]

[b:1wq16r2r]I) Un ensemble de normes protégés par divers moyens[/b:1wq16r2r]
a) définition (constitution matériel / constitution formel) et constitution coutumière / constitution écrite
b) supériorité de la constitution et protection de la constitution
- suprématie de la constitution: sommet de la hiérarchie des normes
- article 54: possibilité de ne pas ratifier les traités montre la suprématie
- procédure d'inpeachment comme moyen de protection de la constitution contre les chefs d'Etats ou de gouvernements déviants.

[b:1wq16r2r]II) Créatrice et organisatrice des pouvoirs politiques[/b:1wq16r2r]
a) opposition souplesse / rigidité permettant des révisions de constitution et des créations de pouvoir politique
b) garante des droits et des libertés des gouvernés
- le contrôle de constitutionnalité
- le référendum

voilà, voilà....
je pense que cela aurait pu etre poussé un peu plus, mais j'ai essayé de faire avec mes connaissances sans trop me faire aider....
Ne soyez pas trop dur ;) Image not found or type unknown

bonne soirée

Par **alex83**, le **04/11/2010** à **21:14**

Salut,

Le plan m'a l'air plutôt bien et cohérent. Il faut juste trouver des titres correct pour les sous

parties.

J'allais te demander ta problématique mais en fait, qu'elle quelle soit, la question restera la même que celle du sujet à quelque chose près, donc, le plan répond sans doute à ta problématique.

Seule remarque ; j'aurais peut-être inversé les parties : car, avant de poser des principes, la Constitution (avec un C majuscule), sous sa forme la plus formelle, réglemente et organise les pouvoirs publics (remarque... c'est peut-être subjectif).

Par **trinity**, le **04/11/2010** à **21:19**

merci pour ta réponse!

je ne savais pas qu'il fallait titrer les sous parties, je pensais qu'il fallait seulement dire vite fait de quoi on allait parler.
Ensuite, j'ai surement omis des C majuscule à Constitution car je tape vite et ne fait pas trop attention, l'essentiel est que la majuscule soit présente dans ma copie!!!

Pour ce qui est de la problématique je dirais " quel est le but d'une Constitution et comment garantir son existence"

Il est vrai qu'avec cette problématique je devrais inverser mes parties, mais je pense qu'il est mieux de poser une définition avant le reste....

Par **x-ray**, le **05/11/2010** à **20:40**

Mes premières réflexions rejoignent complètement celles d'Alex. Surtout en ce qui concerne l'inversion des parties, ne serait-ce que pour des raisons historiques. Avant tout, à l'origine la Constitution est un mode d'organisation du pouvoir politique, enfin, "des pouvoirs"...Il faut plus soigner les titres, et le rapport entre les parties et leurs contenus. Autrement dit, on sent bien une réflexion dans le rapport I/II, mais moins à l'intérieur des titres, qui font un peu fourre-tout...

félicitations pour cette première en tout cas.

Par **Camille**, le **06/11/2010** à **14:37**

Bonjour,
A titre tout à fait perso, j'aurais plutôt mis "Créatrice et organisatrice des devoirs politiques" (ou "des droits et des devoirs"), parce qu'en réalité, ce serait plutôt une "base des bonnes pratiques politiques", donc plutôt un cadre, des limites, aux propensions de l'homme, politique ou pas, à faire ce que bon lui semble et comme bon lui semble.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Un dictateur se donne tous les droits politiques et n'a pas besoin d'une Constitution pour ça.
On peut même dire qu'une Constitution aurait légèrement tendance à [barre:1h8x4f8t]l'emm...er[/barre:1h8x4f8t]... euh, à [u:1h8x4f8t]lui mettre des bâtons dans les roues[/u:1h8x4f8t]...
Quand bien même il l'aurait rédigée lui-même...
:D

Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **06/11/2010** à **17:14**

Salut,

Oui mais une Constitution est censée avoir une origine "populaire". Logiquement, conceptuellement, la Constitution est la volonté du peuple et doit recevoir son approbation pour être effective. C'est une délégation de pouvoir. D'où, éventuellement (bon c'est selon moi là aussi =)), une meilleure pertinence de "pouvoir" que de "devoir".

Par **Ousmane Dabo**, le **20/08/2017** à **02:04**

une constitution est un donne fondementale dans l existence d un etat ,c est la norme jurique supreme

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/08/2017** à **08:06**

BONJOUR

Aucune politesse et vous remontez un sujet datant de sept ans sans qu'il y est un réel intérêt. On peut dire que vous commencez bien ! Je vous suggère de lire notre charte.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés